

Pourquoi Aménager ?

L'enfant a le sentiment que quelque chose dysfonctionne,

Que l'on attend de lui

AUTRE CHOSE

que ce qu'il est en mesure de produire

Pourquoi Aménager ?

Imaginez

Vous devez conduire un semi-remorque

en marche arrière

sur un long trajet

en effectuant des manœuvres

les yeux fermés

Pourquoi Aménager ?

Alors que

Vous avez l'habitude

de conduire une petite voiture trois portes

sur autoroute

avec régulateur de vitesse, G.P.S. et caméra de recul

Les aménagements pour favoriser l'accès aux apprentissages

Leur but est de :

- Préserver le plaisir d'apprendre, le restaurer si nécessaire
- Compenser les difficultés
- Limiter l'excès d'effort et libérer des ressources cognitives.
- Respecter une éventuelle lenteur et fatigabilité
- Permettre ou faciliter l'accès aux connaissances (ex. le tutorat)
- **Maintenir une bonne estime de soi**

Les aménagements pour favoriser l'accès aux apprentissages

- Il ne s'agit pas de freiner l'autonomisation de l'enfant
- Il ne s'agit pas d'éviter le contact avec la langue écrite
Seulement de prendre en compte ses difficultés
- Les aménagements sont à adapter à chaque enfant en fonction de :
 - ses besoins
 - la nature et l'intensité du trouble

Les dispositifs prévus par l'Éducation nationale

- Ils officialisent les aménagements
- Ils facilitent la transmission tout au long du cursus scolaire de l'enfant
- Ils sont à réactualiser au minimum une fois par an

Les dispositifs pour favoriser l'accès aux apprentissages

- **P.P.R.E. : Programme Personnalisé de Réussite Éducative**
 - Dispositif de soutien pédagogique sur une durée limitée
- **P.A.P. : Projet d'Accompagnement Personnalisé**
 - Les difficultés résultent d'un trouble des apprentissages.
- **P.P.S. : Projet Personnalisé de Scolarisation**
 - Dispositif M.D.P.H./M.D.A.

Maison Départementale des Personnes Handicapées / Maison Départementale de l'Autonomie

P.P.R.E.

Programme Personnalisé de Réussite Éducative

- Dispositif de soutien pédagogique sur une durée limitée
- A l'initiative de l'équipe pédagogique
- Destiné à répondre aux difficultés relevées
- Document écrit avec objectifs, modalités, échéances, évaluations
- Signé entre l'élève, la famille et l'établissement

P.A.P.

Projet d'Accompagnement Personnalisé

- Peut être mis en place à la demande de l'équipe enseignante, de l'élève majeur ou de sa famille.
- **Constat** des troubles réalisé via le recueil des bilans médicaux et/ou paramédicaux par le médecin scolaire.
- **Élaboration** du P.A.P. par le chef d'établissement avec l'équipe éducative en y associant la famille et les professionnels concernés.
- Professeur des écoles ou Professeur principal chargé de **coordonner** la mise en place et son suivi.
- **Renouvelable et « ajustable »** tous les ans.

P.P.S.

Projet Personnalisé de Scolarisation

- S'adresse aux élèves relevant d'une situation de handicap
- La famille sollicite un P.P.S. à la M.D.P.H.
- Maître d'œuvre : l'enseignant référent
- Peut permettre :
 - ◆ L'orientation vers une scolarisation adaptée
 - ◆ Un aménagement pédagogique
 - ◆ Des mesures d'accompagnement (S.E.S.S.A.D., A.V.S., ...)
 - ◆ L'attribution de Matériel Pédagogique Adapté
 - ◆ Des aménagements aux examens

SITOGRAPHIE

- Site de l'apedys : <https://www.apedys.org>
- Site dyspositif : <https://www.dys-positif.fr>
- Dyspraxique mais fantastique (fédération) :
<https://www.dyspraxie.info>
- Site Dysmoi : <https://www.dysmoi.fr/troubles-dapprentissage>
- Normandie Pédiatrie : <http://www.normandie-pediatrie.org>

